



PERMIS D'ENVIRONNEMENT - PUBLICATION

En application des dispositions de l'article D29-22§2 alinéa 4 du livre 1er du Code de l'Environnement le Collège communal à Erquelinnes informe la population que par sa décision du 24/03/2020 le permis d'environnement est **OCTROYE à l'ASBL FEDERATION PROMO CROSS NATIONAL AMATEUR** rue Grande Ruelle, n° 15 à 5310 EGHEZEE pour organiser une compétition de motocross pour jeunes et amateurs du 15 au 16 août 2020 sur des parcelles situées rue du Petit Binche à 6560 ERQUELINNES/GRAND-RENG.

Les pièces à l'appui peuvent être consultées à l'Administration communale, rue Albert 1er, 51 à 6560 Erquelinnes durant 20 jours à dater de la présente publication (*), les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et les samedis de 9h00 à 12h00, **sur rendez-vous** au plus tard avant 12h00 la veille du jour choisi pour la consultation, auprès de la personne déléguée à cet effet à contacter par courriel : environnement@erquelinnes.be ou en téléphonant au 071 55 92 78, ou à défaut au 071 55 92 72.

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité peut être introduit dans les soixante jours auprès du Conseil d'Etat Rue d'Arlon, 94 – 102 à 1040 Bruxelles, contre la présente décision, par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

(*) à compter du 18/03/2020, en application des pouvoirs spéciaux conférés dans le cadre de la crise du coronavirus les délais ci-dessus sont **suspendus temporairement**. Cette suspension est valable **pour une durée d'un mois**, prorogeable deux fois pour une même durée par un arrêté par lequel le Gouvernement en justifie la nécessité au regard de l'évolution des conditions sanitaires.

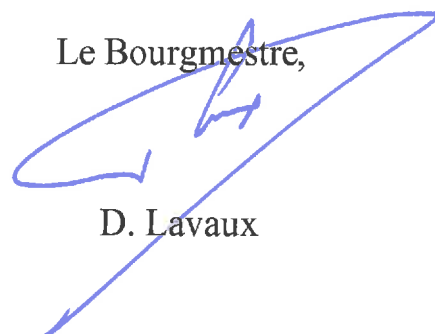
A Erquelinnes, le 25/03/2020

Par le Collège

La Directrice générale,


C. Defoy

Le Bourgmestre,


D. Lavaux

